

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 03/12/2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAUT, ANTOINE, GUERIN, BERTIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: Guy MONTIER, David MASSÉ, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, Jean-Bernard ALLUIN, Brigitte GRENAT
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 17 octobre 2019. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2019/38 Modification pour 2020 des statuts du SIEIL

Considérant la modification des statuts du SIEIL nécessaire afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents,

Vu ces modifications statutaires qui ont été élaborées avec les services de la Préfecture et seront effectives dès approbation des communes membres et publication de l'arrêté préfectoral,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Vu** le projet de modification des statuts du SIEIL,
- **Adopte** les modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 14 octobre 2019.

2019/39 Rapport annuel 2018 Prix et Qualité du service d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly, Nouâtre

Monsieur le Maire présente aux membres présents le rapport annuel 2018 du service de distribution publique d'eau potable transmis par le Président du SMAEP de Maillé-Draché-Marcilly- Nouâtre.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018 conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire précise également les indicateurs techniques et financiers du service.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly et Nouâtre.

2019/40 Révision Tarif Assainissement Collectif

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la révision de la redevance assainissement collectif.

Au regard du budget Assainissement et des dépannages récurrents sur le réseau et les installations de traitement des eaux usées, une ressource financière doit être recherchée.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant de la redevance assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

PART FIXE	89, 00 Euros
PART VARIABLE	1,25 Euro par m³ d'eau consommé

Le recouvrement de cette redevance assainissement collectif est confié à SOGEA suivant convention en date du 10 Juillet 2008.

2019/41 COGESTEP – Etude patrimoniale des réseaux assainissement

Considérant la « convention intercommunale Nouâtre – Maillé – Marcilly-sur-Vienne pour le traitement, par la station d'épuration de Nouâtre, des eaux usées provenant des communes de Maillé et de Marcilly-sur-Vienne », réactualisée début 2016.

Vu l'étude patrimoniale envisagée sur le réseau d'assainissement collectif de Nouâtre, étendue aux réseaux de Maillé et de Marcilly-sur-Vienne pour bénéficier des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) pendant la phase travaux, subventionnés ainsi à 40%.

Vu les estimations préliminaires des coûts de ladite étude : 80 000 € pour les 3 communes, soit 40 000 € à charge après subvention à 50% par l'AELB, à répartir au prorata des équivalents habitants (21 760 € pour Nouâtre et 9 120 € pour chacune des 2 autres communes).

Vu la demande d'avis des conseils municipaux formulée dans les comptes-rendus de réunion du COGESTEP du 23/05/2019 et du 26/11/2019.

Le Conseil municipal de Marcilly-sur-Vienne, à l'unanimité,

CONFIRME les arguments exposés par ses délégués lors de différentes réunions et notamment lors des 2 réunions précitées :

- L'étude réalisée en 2000 par le bureau LATA sur le réseau d'assainissement collectif de Nouâtre n'a pas été suivie de travaux de réhabilitation qui étaient alors estimés à 114 000 F, soit environ 22 500 € fin 2019 (inflation incluse).
- Dès les premières tranches de travaux créant son réseau d'assainissement collectif, la commune de Marcilly-sur-Vienne a contractualisé l'entretien de son réseau par l'entreprise Protec (2 fois par an pour les postes, 1/3 du linéaire des canalisations chaque année).
- L'autonomie du budget assainissement de Marcilly-sur-Vienne vis-à-vis du budget principal, obtenue par une augmentation régulière des tarifs depuis les années 2010, n'est pas encore suffisante pour acquitter la quote-part de l'étude patrimoniale projetée.
- Conformément à la convention intercommunale, cette quote-part devrait être supportée par la section de fonctionnement dont le solde, encore insuffisant, est plus faible que celui de la section d'investissement.

- La commune de Marcilly-sur-Vienne demande que la prise de décision de l'étude patrimoniale soit différée au début du prochain mandat, et qu'une réflexion soit menée dans le cadre du transfert de la compétence Eau-Assainissement vers la Communauté de communes.

2019/42 Subvention BTP – CFA 37

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le BTP CFA de Saint-Pierre-des-Corps a déposé une demande de subvention pour l'année scolaire 2019-2020. Ce centre de formation développe des projets éducatifs pour préparer les apprentis à devenir des citoyens responsables au sein de leur commune.

Le BTP CFA accueille un jeune de la commune pour un BP Peintre-Applicateur-Revêtements.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention au BTP CFA de Saint-Pierre-des-Corps d'un montant de 80.00 Euros.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2019 au compte 6574.

2019/43 Projet isolation phonique de la cantine scolaire

Monsieur le Maire explique que la cantine scolaire de Marcilly-sur-Vienne étant située dans des préfabriqués est reconnue bruyante, ce qui est désagréable à la fois pour les enfants et le personnel.

Le SIEPVV (Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne) ayant en charge la compétence a mis en place un décroisement des classes afin de réduire les bruits.

La commune étant propriétaire du bâtiment souhaite compléter cette démarche en installant une isolation phonique.

Après le passage d'un professionnel de Beaumont-village, le projet est estimé à 2 819.30 € HT.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord de principe
- **PRECISE** que le devis sera mis en délibération dès janvier 2020.

2019/44 fonds Départemental de Solidarité Rurale 2020 – enveloppe socle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention peut être accordée par le Conseil Départemental au titre du programme « Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2020 – enveloppe socle ».

Ce dispositif est réservé aux communes de moins de 2 000 habitants porteuses d'un projet d'investissement devant commencer avant juin 2020 et être terminé avant décembre 2020.

L'objectif du projet inscrit dans la programmation 2020 portera sur des travaux d'infrastructure routière compte-tenu de l'état de dégradation assez marqué du réseau routier et de la demande progressive des habitants en matière de sécurité routière et d'adaptation.

Afin d'assurer une desserte routière en toute sécurité, le projet est estimé à 25 667.18 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager la demande de Fonds Départemental de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

Informations

Feu d'artifice

Dans le but de renforcer l'équipe des artificiers actuels, un stage de formation de 3 jours sera pris en charge pour 2 jeunes de la commune. Le coût de ce stage est de 640 € TTC.

Marcilly de France

L'association informe que le 1^{er} Triathlon (Pêche-Ball-Trap-Pétanque) réalisé en 2018 sera reconduit le 30 mai 2020.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 17 DECEMBRE 2019 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2019/38 Modification pour 2020 des statuts du SIEIL
2019/39 Rapport annuel 2018 Prix et Qualité du service d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly, Nouâtre
2019/40 Révision Tarif Assainissement Collectif
2019/41 COGESTEP – Etude patrimoniale des réseaux assainissement
2019/42 Subvention BTP – CFA 37
2019/43 Projet isolation phonique de la cantine scolaire
2019/44 fonds Départemental de Solidarité Rurale 2020 – enveloppe socle

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	<i>Absent excusé</i>
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MAURICE Claudy	